

Définition Archère : (n.f.) Fente verticale percée dans une Muraille destinée à permettre à ceux qui sont retranchés derrière une fortification de tirer en direction de l'assaillant.

Le terme appartient à la longue série des mots dérivés du latin Arcus (arc). Il remonte au moins au XIIe siècle et figure notamment A deux reprises dans le Roman d'Alexandre (manuscrit d'Alexandre de Bernay, XIIe siècle), sous les formes « arcière » et « ascière » : « Alixandres a fait m. chevaliers armer / et mener caus à pié por les arbres coper. / De l'bos de Josaphas fait les fus amener / et apporter en l'ost et iluex acoupler ; / puis li fist de vii. pars atacier et joster / et puis après le fist ens en la mer ruer. / Desor voltra-il piere et tiere reverser / et desor, les arcières et fondre et mangonner » (Alexandre a fait armer mille chevaliers et les a conduits à pied pour couper les arbres. Il fait amener les madriers du bois de Josaphat et [les fait] apporter à l'armée et là lier par deux ; puis il les fit attacher et réunir en sept parts et ensuite les fit jeter dans la mer. Ensuite il voudra pierres et pieux jeter, et ensuite pilonner au mangonneau et s'écrouler les archères)

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

